

# L'origine Provençale de la Croix de Toulouse

---

Parmi les meubles héraldiques les plus curieux, on peut certainement placer la *Croix alésée, vidée, cléchée et pommetée* dont la forme s'est immobilisée dès le XII<sup>e</sup> siècle. Son emploi est relativement rare, et si l'on excepte les règlements d'armoiries de dates récentes, on peut admettre, *a priori*, qu'un meuble d'une conception aussi particulière trouve son origine dans une source unique, et qu'un lien familial ou féodal unissait entre eux ceux qui, au moyen-âge, en firent usage. En tête de ceux-ci figurent les Comtes de Toulouse, si bien que cet emblème, devenu depuis celui de toute la province de Languedoc, est le plus souvent désigné sous le nom de Croix de Toulouse.

E. Roschach, qui a réservé à l'étude de cette croix un chapitre de son *Histoire graphique de l'ancienne Province de Languedoc* (1), n'apporte aucune précision sur son origine toulousaine ; il constate simplement qu'elle apparaît pour la première fois sur le sceau de Raymond VI (1194-1222), avec le titre de *Dux Narbone Comes Tolose Marchio Provinciae*. Faute d'un document plus ancien et plus spécifiquement toulousain, il fait appel à des textes légendaires dont on ne peut sérieusement faire état, et invoque le témoignage de la numismatique du Comté de Tripoli, inféodé à une branche de la maison de Toulouse issue d'un bâtard de Bertrand de Toulouse, fils naturel de Raymond de Saint-Gilles. « Pendant les cinquante dernières années du XII<sup>e</sup> siècle », écrit-il, « la croix de Toulouse poursuit sa carrière monétaire en Orient ». Son argumentation est nettement illu-

---

(1) Toulouse, 1904, in-4<sup>o</sup>, p. 317.

soire, car les deniers de Tripoli sont de simples imitations du denier Raymondin émis dans le Marquisat de Provence (2), choisi comme prototype en raison de la vogue considérable dont cette monnaie jouissait, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dans nos provinces méridionales ; et peut-être parce que ce denier émanait, en France, d'un prince de même origine que les comtes de Tripoli. Ceux-ci perdent du reste bien vite le souci de conserver au symbole héraldique gravé sur leurs monnaies (3) l'intégrité de sa forme primitive, et dès les premières émissions du monnayage oriental, la dégénérescence s'accuse telle que l'on a bientôt peine à y reconnaître la croix dite de Toulouse (fig. 1). Si E. Roschach a cherché à tirer argument de la numismatique de l'Orient latin, c'est que le monnayage toulousain, antérieur à l'annexion du Comté par les Capétiens, ne lui offrait aucun exemple de la *croix alésée, cléchée, vidée et pommetée*. De Guillaume Taillefer (950) à Raymond VII (1249), toutes les monnaies à la légende *Vrbs Tolosa* ou *Tolosa Civitas*, accompagnée du nom du Comte, portent au droit une simple croix pattée qui n'annonce en rien celle qui a pris, par la suite, le nom de Toulouse (4). C'est seulement avec Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis (1249-1271), au moment où le Languedoc devenait français et sortait des mains des Comtes de Toulouse, que cette croix s'introduisit sur le monnayage toulousain. Ce n'est d'abord qu'une petite croisette glissée, en compagnie d'une fleur de lis, dans le cantonnement de la croix pattée figurant sur des gros de deux deniers au type mansois (5) ; puis sur des deniers, émis de 1251 à 1263, à l'imitation des tournois du Roi de France (6), avec la croisette pleine du châtel remplacée par une petite croix dite toulousaine. Ces tournois sont semblables à ceux qu'Alphonse faisait frapper pour son marqui-

---

(2) Dieudonné, *Manuel de Numismatique française*, t. IV, Monnaies féodales françaises, Paris 1936, p. 151.

(3) G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, Paris 1878 ; pl. IV, 5, 6, 7, 9, 10 et p. 102.

(4) F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, Paris 1860, t. II, p. 242-250 et pl. LXXIX 15-22, LXXX 1-10, 14-29, LXXXI 1-6.

(5) Dieudonné, *l. l.*, p. 240 ; on ne peut reconnaître dans les deniers de Lodève (ibid. p. 240, POEY D'AVANT pl. LXXXVI, 10) frappés au XII<sup>e</sup> siècle, une croix toulousaine ; elle n'est ni cléchée ni pommetée, c'est une simple croix pattée pointée d'un globe à chacune des branches.

(6) Poey d'Avant, *l. l.*, t. II, N<sup>o</sup> 3710, pl. LXXXI, 10.

sat de Provence (7), dans l'atelier de Pont-de-Sorgue où l'usage de la *croix cléchée, vidée et pommetée* constituait déjà le type caractéristique de la monnaie des marquis de Provence. C'est sous le règne de Raymond V de Toulouse, agissant au titre de marquis de Provence, qu'apparaît la plus ancienne émission (8) du dernier raymondin dont le succès allait rapidement refouler en Languedoc la monnaie melgorienne. D'un côté sont représentés l'astre et le croissant, symboles figurant sur les sceaux des Comtes de Toulouse et qui semblent spécifiquement toulousains ; de l'autre une *croix pattée, vidée et pommetée de trois pièces à chaque branche* (fig. 2), qui se modifie légèrement, sur l'émission suivante (9), pour prendre sa forme définitive : *cléchée, vidée et pommetée* (fig. 3) qu'elle conserve sous Raymond VI (1194-1222) et Raymond VII.

Il apparaît donc clairement que la croix de Toulouse appartient bien au monnayage provençal et non au monnayage du Languedoc, et si de l'examen des monnaies on passe à l'étude des sceaux, on retrouve la *croix cléchée, vidée et pommetée* toujours unie au titre de marquis de Provence.

Point de croix sur le sceau de Costance de France, femme de Raymond V, Duchesse de Narbonne et Comtesse de Toulouse, mais seulement dans le champ l'astre et le croissant (10) ; et si sur celui de Jeanne d'Angleterre, femme de Raymond VI, la Comtesse est figurée assise tenant la *croix cléchée*, c'est qu'elle y prend le titre de Marquise de Provence (11).

Une bulle armoriée de Raymond de Saint-Gilles, appendue à un diplôme de 1088, a été depuis longtemps reconnue comme une pure falsification (12), et il faut descendre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour trouver des documents sigillographiques à type héraldique aux noms des Comtes de Toulouse. C'est d'abord une bulle de Raymond VI de type équestre (fig. 4) où ne figure que le titre de Comte sans désignation

---

(7) Ibid. t. II, N<sup>o</sup> 3734.

(8) Ibid. t. II N<sup>o</sup> 3723, pl. LXXXI, 17 ; mentionnée dès 1184.

(9) Ibid. t. II, N<sup>o</sup> 3726, pl. LXXXI, 18 et Caron, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882, p. 199 N<sup>o</sup> 324, pl. XIII, 22.

(10) Douet d'Areq, *Collection de sceaux des Archives nationales*, t. I, N<sup>o</sup> 741.

(11) E. Roschach, *l. l.*

(12) A. de Barthélémy, dans *P. V. de la Soc. fr. de Numismatique*, t. V, 1874, p. 77.

géographique (13), au droit la *croix cléchée, vidée, pommetée* est représentée sur l'écu, au revers, elle occupe tout le champ sans légende, mais cette bulle est appendue à deux accords conclus en 1195 et 1206 avec les Comtes de Provence et de Forcalquier, au sujet de la limitation de leurs domaines au Nord de la Durance ; Raymond VI y agit comme Comte du Venaissin. Sur une autre bulle (*fig. 5*) scellant un document de 1222 concernant Avignon (14), Raymond VII armé de l'écu à la même croix prend aussi le titre de Comte : *S(igillum) R(aymundi) Comit(um)*, mais au revers la grande croix du champ est entourée de la légende *S(igillum) Venaissini* qui complète la titulature et désigne bien la croix comme l'emblème du Venaissin. Sur le grand sceau (15) du même Comte (*fig. 6*), le type équestre de l'une des deux faces, avec bouclier et housse armoriés de la *croix cléchée, vidée et pommetée*, est accompagné du titre de *Comes Tolosae*, auquel semblent se rapporter l'astre et le croissant placés dans le champ, mais ce titre est suivi de celui de *Marchio Provinciae* ; jamais, la croix n'apparaît sur les sceaux sans ce dernier titre (16) et quand Alphonse de Poitiers, successeur de Raymond VII fait, à son tour, graver la matrice de ses bulles de plomb (17), le type équestre du droit, avec la titulature de Comte de Poitou et de Toulouse est armorié d'un parti de France et Castille, alors qu'au revers, la légende *Marchio Provinciae* accompagne une grande *croix cléchée, vidée et pommetée* occupant tout le champ (*fig. 7*).

Malgré l'absence de cette croix sur les documents exclusivement toulousains, on pourrait envisager l'hypothèse d'un emprunt fait par le Venaissin à ses Comtes Languedociens ; mais alors que rien à Toulouse n'en atteste l'usage au XII<sup>e</sup> siècle, c'est encore au Nord de la Durance que se retrouve cet emblème dans la sigillographie des Comtes de Forcalquier qui adoptèrent cette croix comme symbole héraldique.

---

(13) L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches du-Rhône*, Paris 1860, pl. 5, 2 et 20 bis, 2.

(14) *Ibid.* pl. 5, 3 et p. 16.

(15) *Ibid.* pl. 6, 4.

(16) Douet d'Arcq, *l. l.* N<sup>o</sup> 743, 745.

(17) Blancard, *l. l.* pl. 34 bis, 4.

Dès 1168, une bulle (18) de Guillaume IV (fig. 8) représente le Comte à cheval tenant l'écu à la *croix cléchée, vidée et pommetée*. Sur son sceau (19), utilisé en 1193 et 1198, si ce meuble est aujourd'hui effacé sur le bouclier, du moins le distingue-t-on nettement sur la banderole attachée à la lance que le cavalier tient de sa main droite (fig. 9). Son successeur Guillaume de Sabran, devenu Guillaume V de Forcalquier, abandonne ses armes de famille (un lion) pour prendre celles de son comté : *croix cléchée, vidée et pommetée* ; elle se trouve (fig. 10) sur l'écu ou la banderole de ses sceaux équestres (20), utilisés entre 1225 et 1230, et ce sera ce blason qui deviendra héréditaire dans sa descendance : *de gueules à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or* ; on le retrouve depuis le sceau (21) de son fils Guillaume (fig. 11), en 1251, jusqu'à la clef de voûte de Robion (Vaucluse) (22) aux armes du dernier des Forcalquier, Gaucher, évêque de Gap, mort en 1495.

La généalogie critique des Comtes héréditaires de Provence de la première race, publiée par les continuateurs de Dom Vaissette, (23) montre que les Comtes de Forcalquier, contrairement à ce qu'avait écrit H. Bouche (24), ne sont pas issus par alliance de Guillaume Taillefer, Comte de Toulouse, et quand bien même ce Comte, mort en 1037, aurait compté dans leur ascendance, il ne saurait être question à cette date d'une substitution ou succession d'armoiries. Celles qui figurent sur les sceaux des Comtes de Forcalquier ne sont donc pas le fait d'une tradition familiale, mais trouvent leur origine dans leur domaine de Haute-Provence tenu longtemps en indivision avec les Comtes de Toulouse. Selon une coutume qui s'est maintenue pendant toute la durée de leur dynastie, les premiers Comtes héréditaires de Provence évitèrent, autant que possible, le démembrement du Comté en adoptant le principe de l'indivision entre les trois branches collatérales issues du Comte Boson II (948-968). C'est seulement au XII<sup>e</sup> siècle que cette situation se trouva modifiée

---

(18) Ibid. pl. 18, 2.

(19) Ibid. pl. 3, 3.

(20) Ibid. pl. 3 bis, 3 et 18, 4.

(21) Ibid. pl. 20 bis, 5.

(22) *Revue d'Héraldique et de Sigillographie*, Bulletin de 1947, p. 62.

(23) *Histoire générale du Languedoc*, nouv. édit. t. IV, p. 61.

(24) *Chorographie et Histoire de Provence*, Aix 1664, t. I, p. 839.

par l'extinction des Bosonides dans les maisons de Toulouse, d'Urgel et de Barcelone (25). Par un traité du 16 septembre 1125, Raymond Bérenger, représentant de la branche d'Arles, devint seul possesseur de toute la partie du pays située sur la rive gauche de la Durance jusqu'à la mer, tout en gardant des droits d'indivision sur Avignon. Cet accord fut suivi d'un second traité, conclu vers 1174, il décida du partage des territoires situés sur la rive droite de la Durance ; la branche d'Urgel se vit attribuer le Comté de Forcalquier, et la branche de Toulouse, représentant les droits d'Emme Comtesse de Venasque (26), conserva la possession du Venaissin ; l'indivision d'Avignon étant aussi maintenue entre ces deux branches. Le *condominium* que celles-ci conservèrent longtemps sur toute l'étendue de la Haute-Provence explique, à cette date de 1177, une unité d'armoiries, alors que les emblèmes héraldiques, encore plus attachés au fief qu'à la famille, commençaient seulement à devenir héréditaires.

L'origine de la Croix de Toulouse ne doit donc pas être cherchée en Languedoc, mais dans la marche ou marquisat de Provence situé sur la rive droite de la Durance (27). On semble même autorisé à préciser davantage, en y reconnaissant l'emblème propre à l'ancien Comté de Venasque démembré entre les deux maisons de Toulouse et de Forcalquier ; Comté où vécurent longtemps deux familles plus modestes, mais vraisemblablement issues des anciens Comtes de Venasque : Celles des Venasque et des Gigondas.

La première dont la qualité féodale est attestée depuis 1043, possédait tout ou partie du fief de Venasque ; ses armes (28) [*d'or*] à la croix vidée, cléchée et pommetée [*d'azur*] se voient dans l'antique baptistère de Venasque quatre fois gravées aux angles d'une grande pierre, que la forme des

---

(25) G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1908, p. 321-328.

(26) Héritière de son père Rotbold Comte et Marquis de Provence mariée à Guillaume Taillefer Comte de Toulouse.

(27) Hypothèse déjà soulevée par Ruffi, *Hist. de Marseille*, 1696, t. I, p. 56.

(28) J.B. Rietstap *Armorial général*, donne le champ de gueules et la Croix d'or mais Python Curt, *Hist. de la Noblesse du Comté Venaissin* (t. III, p. 501) donne plus exactement la description avec champ d'or et croix d'azur que l'on retrouve dans les armoiries du Thezan-Venasque, seigneur de Venasque et Saint Didier, qui ont relevé le nom et les armes de Venasque après une alliance de 1483.

croix permet d'attribuer à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; les mêmes armes sont sculptées sur un tombeau du XIII<sup>e</sup> siècle placé dans le transept Sud de l'église, dans l'abbaye cistercienne de Senanque dont les Vénasque furent les bienfaiteurs.

La seconde, celle des seigneurs de Gigondas, fief voisin de Vénasque, connue dès le XIII<sup>e</sup> siècle, a ses armes sculptées au château de Saint-Didier près de Carpentras. Elle portait *d'azur à la croix cléchée, vidée et pommelée d'argent* (29).

Rien ne rattachait ces deux familles aux comtes de Toulouse, mais leurs armes, avec un changement d'émaux et de métaux, apparaissent comme des brisures normales de l'écu de l'ancien Comté de Venasque à qui doit être restituée l'origine de la croix dite de Toulouse.

Henri ROLLAND.



---

(29) H. Rolland, *Armorial général*, t.v. La famille de Gigondas s'est éteinte au début du XVI<sup>e</sup> siècle, son nom et ses armes ont été relevés par les Pelletier de Gigondas.

PLANCHE II

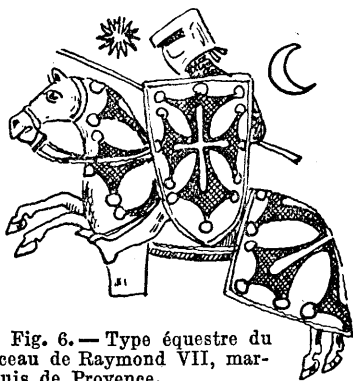


Fig. 6. — Type équestre du sceau de Raymond VII, marquis de Provence.



Fig. 8. — Bulle de Guillaume IV de Forcalquier.



Fig. 10. — Type équestre sur le sceau de Guillaume V de Forcalquier.



Fig. 7. — Bulle d'Alphonse de Poitiers, marquis de Provence.

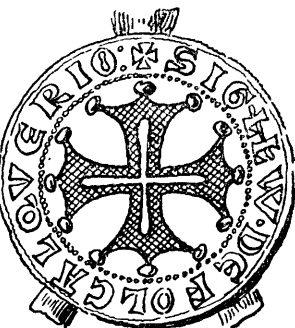
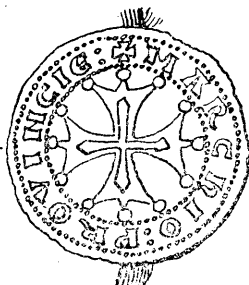


Fig. 9. — Type équestre sur le sceau de Guillaume IV de Forcalquier.

Fig. 11. — Sceau de Guillaume de Forcalquier.



PLANCHE I

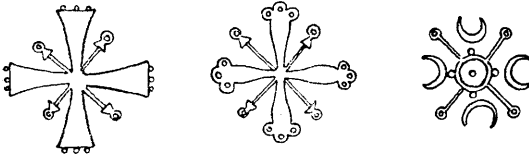


Fig. 1. — Croix des monnaies de Tripoli.

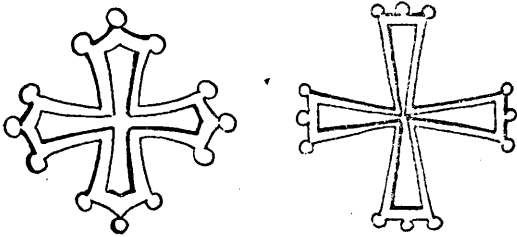


Fig. 2, 3. — Croix des deniers du marquisat de Provence.  
A droite, 1re émission ; à gauche, 2e émission.

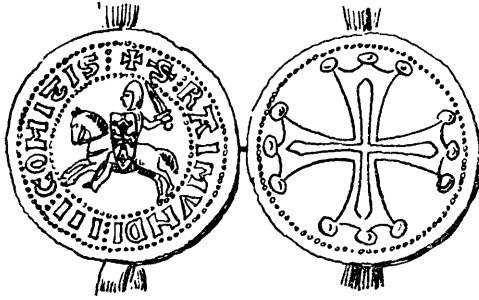


Fig. 4. — Bulle de Raymond VI.

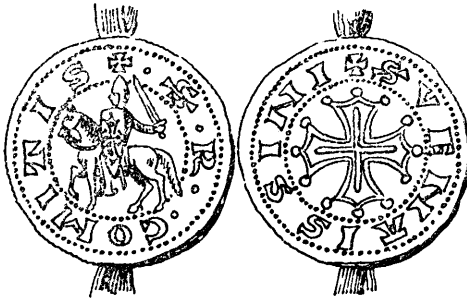


Fig. 5. — Bulle de Raymond VII, comte de Venaissin.